

DECLARATION FABRICANT

Par la présente, nous, Airwell Residential SAS (TVA : 01752800862), concepteur et fabricant de pompes à chaleur et de chauffe-eau thermodynamiques, certifions que celles-ci sont conformes aux normes internationales, européennes et nationales, tant au niveau de la sécurité des personnes et des machines que du respect de l'environnement et de l'aptitude à la fonction.

Nos chauffe-eau thermodynamiques ont fait l'objet d'essais de performances selon les normes :

- EU n°812/2013 : directive européenne sur l'étiquetage énergétique des chauffe-eau, des ballons d'eau chaude et des produits combinés constitués d'un chauffe-eau et d'un dispositif solaire
- EU n° 814/2013 : directive européenne sur les performances énergétiques des chauffe-eau et des ballons de stockage d'eau chaude

Sur base de ces directives, nous garantissons les valeurs suivantes :

Modèle de ballon thermodynamique	η_{wh} selon EU n°814/2013	Cycle de soutirage selon EU n° 812/2013	Classe énergétique selon EU n° 812/2013	Consommation électrique annuelle selon EU n° 812/2013 (kWh/annum)	Puissance sonore (dB)
AWHM-TDF190/1.5-H31	119,9%	L	A+	854	58

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Laurent ROEGEL
Directeur Général

